
ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL n° 2014-441
DU 1^{er} AOUT 2014 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
n° 2010-530 DU 22 OCTOBRE 2010 PORTANT FIXATION DES
POINTS DE CONTROLE DE SECURITE POUR LA
DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ.

**Liste des points de contrôles des installations
de gaz dans les locaux à usage d'habitation
en Principauté de Monaco**

Les points de contrôles concernent l'installation privative, c'est-à-dire en aval de la bride de sortie du compteur de gaz.

L'absence d'anomalie sur les points de contrôle dont le numéro est préfixé par « A » est indispensable avant toute mise en gaz.

Les points de contrôles dont le numéro est préfixé par « B » nécessitent du gaz pour effectuer les mesures. Le rapport attestant de l'absence d'anomalie sur ces points devra parvenir à la SMEG dans les 48 heures suivant la mise en gaz, faute de quoi l'alimentation sera interrompue.

Dans la grille ci-après la réponse « OUI » implique l'absence d'anomalie ; la réponse « NON » constitue une anomalie. Si la question est sans objet, apposer la mention SO dans la colonne « OUI ».

Documents de référence :

- arrêté ministériel n° 2009-113 du 10 mars 2009 relatif aux installations destinées au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire ;

- ordonnance souveraine n° 16.590 du 29 décembre 2004 portant application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 modifiant la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 et définissant les normes d'habitabilité ;

- arrêté ministériel n° 66-009 du 4 janvier 1966 portant réglementation des mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics et tous autres travaux concernant les immeubles ;

- ordonnance souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'Urbanisme, la Construction et la Voirie.

N°	Point de contrôle avant toute mise en gaz	OUI	NON
A.1	Tuyauteries fixes - Matériaux		
	a) Tuyauterie en cuivre ou en acier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) Absence de brasure tendre en parties communes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.2	Tuyauteries fixes – Espace annulaire		
	Espace annulaire à la pénétration dans le logement visible et obturé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.3	Tuyauteries fixes – Étanchéité		
	L'étanchéité de l'ensemble de l'installation, jusqu'aux appareils d'utilisation a été contrôlée et attestée par un certificat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.4	Organe de coupure supplémentaire		
	a) Présence de l'organe de coupure supplémentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) L'organe de coupure est accessible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) L'organe de coupure est manœuvrable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.5	Robinet de commande d'appareil		
	a) Présence pour chaque appareil d'un robinet de commande adapté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) Accessibilité de chaque robinet de commande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) Manœuvrabilité de chaque robinet de commande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) L'extrémité du robinet ou de la tuyauterie en attente est obturée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e) Aucun robinet de commande d'appareil est muni d'un about porte caoutchouc non démontable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.6	Appareil adapté à la nature et à la pression du gaz		
	Tous les appareils installés sont adaptés à la nature et à la pression du gaz	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N°	Point de contrôle avant toute mise en gaz	OUI	NON
A.7	Raccordement en gaz des appareils par tuyaux non rigides		
	a) Matériel autorisé d'emploi et absence de tube souple à base de caoutchouc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) Matériel ne présentant pas de déféctuosité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) Longueur inférieure à 2 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) Date limite d'utilisation lisible et non dépassée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e) Absence de passage dans des zones dangereuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	f) Visitable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.8	Raccordement en gaz des appareils par tuyauterie rigide		
	Les appareils raccordés en gaz par une tuyauterie rigide sont fixés au sol ou immobilisés sous leur propre poids	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.9	Appareil dans un local adapté		
	Les appareils sont prévus ou installés dans des locaux ou des pièces réglementaires (volume et ouvrants)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.10	Ventilation du local — Amenée d'air Appareils autres que le chauffe-eau 8,72 kW non raccordé : appareil de cuisson seul, chaudière, radiateur, etc.		
	a) L'amenée d'air est présente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) L'amenée d'air est suffisante (section d'orifice ou présence de modules)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) Le passage de transit pour l'amenée d'air indirecte est suffisant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) L'amenée d'air directe est située à moins de 30 cm de hauteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e) L'amenée d'air indirecte ne transite ni par WC, ni par un autre logement, ni par une partie commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	f) L'amenée d'air n'est pas obstruée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	g) L'amenée d'air n'est pas obturable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.11	Ventilation du local — Sortie d'air Pour un appareil non raccordé autre qu'un chauffe-eau non raccordé		
	a) La sortie d'air est présente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) La sortie d'air est suffisante (section d'orifice ou présence de modules)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) La sortie d'air n'est pas obstruée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) La sortie d'air n'est pas obturable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e) La sortie d'air est constituée d'un dispositif adapté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	f) Dans le cas où la sortie d'air est constituée d'un dispositif de ventilation mécanique (hotte aspirante, etc...), celui-ci répond aux critères d'installation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.12	Ventilation du local — Amenée d'air et sortie d'air directes		
	Si la sortie d'air est directe, l'amenée d'air est directe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N°	Point de contrôle avant toute mise en gaz	OUI	NON
A.13	Chauffe-eau non raccordé		
	L'installation est conforme à l'arrêté ministériel n° 98-104 du 13 mars 1998	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.14	Installations de chauffage et/ou de production et distribution d'eau chaude sanitaire dont la puissance utile totale est supérieure à 30 kW		
	L'installation est conforme à l'arrêté ministériel n° 2009-113 du 10 mars 2009	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.15	Appareils étanches — Débouché		
	Installation de chaque appareil à circuit de combustion étanche : L'orifice d'évacuation des produits de combustion débouche sur l'extérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.16	Appareils raccordés — Présence de conduits		
	a) Présence d'un conduit de raccordement reliant l'appareil au conduit de fumée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) Le dispositif d'évacuation des produits de combustion est un conduit de fumée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) le dispositif d'évacuation des produits de combustion constitué d'un tubage flexible est placé à l'intérieur d'un conduit de fumée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.17	Appareils raccordés — État du conduit de raccordement		
	a) Aucun moyen de réglage mobile n'est présent sur le conduit de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) Le conduit de raccordement au conduit de fumée ne présente aucun étranglement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) Le conduit de raccordement au conduit de fumée ne présente aucune détérioration apparente susceptible de dégrader son étanchéité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) Le conduit de raccordement au conduit de fumée ne présente aucune contre pente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e) Le conduit de raccordement au conduit de fumée ne présente pas plus de deux coudes à 90°	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	f) Le conduit de raccordement au conduit de fumée ne traverse aucune pièce principale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	g) Le conduit de raccordement au conduit de fumée ne présente aucune usure avancée, et/ou des déformations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	h) Le conduit de raccordement au conduit de fumée est démontable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	i) Le conduit de raccordement au conduit de fumée n'a pas une longueur trop importante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	j) Le conduit de fumée ou le tubage n'est pas raccordé directement sur l'appareil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	k) Aucun appareil fonctionnant avec des combustibles de nature différente ne sont raccordés sur le même conduit de fumée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	l) Si au moins deux appareils raccordés à un même conduit sont situés dans deux locaux différents d'un même logement, présence d'une ouverture permanente d'au moins 0,40 m ² entre ces locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N°	Point de contrôle avant toute mise en gaz	OUI	NON
	m) le conduit de raccordement au conduit de fumée est réalisé en matériau adapté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.18	Appareil à tirage naturel — Absence d'un dispositif mécanique supplémentaire de ventilation raccordé à l'extérieur		
	Aucun dispositif supplémentaire n'est installé ou prévu en présence d'un appareil fonctionnant en tirage naturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.19	Volumes de protection ou enveloppe		
	a) Aucun appareil n'est situé au-dessus d'une baignoire ou d'une douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) Aucun appareil n'est situé trop près d'une baignoire ou d'une douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N°	Point de contrôle nécessitant une alimentation en gaz	OUI	NON
B.1	Appareils de cuisson		
	a) Aucun brûleur ne présente de flamme jaune, qui charbonne ou qui décolle partiellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) Aucun brûleur ne présente de flamme qui décolle totalement et s'éteint	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) Aucun brûleur ne s'éteint à l'ouverture de la porte du four	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) Aucun brûleur ne s'éteint lors du passage du débit maxi au débit mini	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B.2	Appareils raccordés		
	a) Absence de débordement de flamme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) Le débit de gaz est inférieur à 1,10 fois le débit théorique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle du tirage		
	c) Absence de symptôme de tirage incertain ou insuffisant (manomètre indiquant une valeur inférieure à zéro, ou fumée repoussée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) Le tirage est suffisant : le manomètre indique une valeur supérieure à 3 Pa et la fumée est nettement attirée vers le coupe-tirage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de l'hygiène de l'atmosphère à proximité de l'appareil raccordé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Taux de CO mesuré à proximité de l'appareil raccordé dans les conditions de mesures normalisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mesure = <input type="text"/> ppm		
	e) Le taux de CO est inférieur à 10 ppm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B.3	Chauffe-eau non raccordés		
	a) Absence de débordement de flamme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) Le débit de gaz est inférieur à 1,10 fois le débit théorique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Hygiène de combustion, le chauffe-eau non raccordé fonctionnant seul	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Taux de CO mesuré à proximité du chauffe-eau non raccordé dans les conditions de mesures normalisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mesure = <input type="text"/> ppm		
	c) Le taux de CO est inférieur à 30 ppm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>